

COMMUNE DE BOISSEUIL

**DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL (Haute-Vienne)**

Nombre de Conseillers
en exercice : 23
Présents : 19
Votants : 23

L'an deux mil vingt et un, le 9 avril, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à l'Espace Culturel du Couzzy, sous la présidence de M. Thierry VALADON.

Date de convocation du Conseil Municipal : 2 avril 2021

PRESENTS : M. BIAD Brahim, Mme BOUCHON Véronique, Mme BOURGEOIS Annick, Mme BRAILLON Eliane, Mme COQUEL Laure, Mme HAY Salomé, M. LARROQUE Joël, M. NARAIN Gino, M. SAUVAGNAC Bernard, M. TOURNIEROUX Vincent, M. VALADON Thierry, M. VILLAUTREIX Joël, Mme WISSOCQ Mathilde, Mme ASTIER Martine, M. BOURDOLLE Philippe, Mme DEBAYLE Michèle, M. ZBORALA Bernard

ABSENTS : Mme BEAUGERIE Delphine (Pouvoir à Mme. BOURGEOIS Annick), M. EJNER Pascal (Pouvoir à Mme. ASTIER Martine), M. JANICOT Philippe (Pouvoir à M. VALADON Thierry), Mme MOREAU Aurore (Pouvoir à Mme. WISSOCQ Mathilde).

Secrétaire de séance : M. BOURDOLLE Philippe

Affiché le : 13/04/2021

12. Convention de partenariat entre la fondation du patrimoine et la commune de Boisseuil pour la mise en place d'une souscription publique concernant la rénovation des cloches de l'église.

Dans le cadre des travaux de rénovation des cloches de l'église de Boisseuil, dont le coût estimatif est de 20 380 € TTC, plusieurs demandes de subventions ont été déposées :

- une subvention de 5 095,12 € auprès du Conseil Départemental de la Haute-Vienne, représentant 30 % du montant HT des travaux,
- une subvention de 5 095,12 € au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR), représentant également 30 % du montant HT des travaux.

Afin de compléter le dossier de financement de ce projet, il convient de lancer, en partenariat avec la fondation du patrimoine, reconnue d'utilité publique, une campagne de mécénat populaire en organisant une souscription publique à destination des particuliers et des entreprises. Les dons pouvant donner lieu à avoirs fiscaux dans les limites définies par la loi.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- de valider le lancement d'une souscription publique à destination des particuliers et des entreprises,
- de désigner le Maire, référent pour la campagne de mécénat populaire,
- d'autoriser le Maire à signer la convention avec la fondation du patrimoine ainsi que tout document devant intervenir dans ce cadre,
- d'autoriser le versement d'un forfait de 200 € à la fondation du patrimoine pour les frais d'ouverture de dossier,
- d'imputer les dépenses sur les articles prévus au budget principal de la commune de Boisseuil.

VOTE 23	POUR 23	CONTRE 0	ABSTENTION 0
----------------	----------------	-----------------	---------------------

Fait et délibéré en Mairie
Les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures
Le Maire,
Philippe JANICOT

